

Compte de Résultat 1/2

Règlement ANC 2022-06				31/12/2025	31/12/2024
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	51 241 139		51 241 139	51 067 536
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	5 157 786	2 762 016	7 919 802	4 017 658
	Montant net du chiffre d'affaires	56 398 925	2 762 016	59 160 941	55 085 194
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			12 304	4 027 022
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			48 300	
	Autres produits			2 376	140
Total des produits d'exploitation				59 223 921	59 112 356
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			51 002 703	50 856 770
	Variation de stocks			(6 709)	(2 303)
	Achats de matières et autres approvisionnements			584 478	537 973
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			5 379 463	5 619 351
	Impôts, taxes et versements assimilés			117 645	108 377
	Salaires			1 055 501	1 151 732
	Cotisations sociales			488 235	473 561
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			135 586	110 221
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			104	15 886
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			755 794	
	Autres charges			7 472	91 957
Total des charges d'exploitation				59 520 272	58 963 524
RESULTAT D'EXPLOITATION				(296 350)	148 832
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier					
- Redevances de crédit-bail immobilier					

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

Compte de Résultat

2/2

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			(296 350)	148 832
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)			
	Autres intérêts et produits assimilés (2)		12 636	1 168
	Reprises sur dépréciations et provisions		775 122	56 100
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
	Produits des cessions d'immobilisations financières			
Total des produits financiers			787 758	57 268
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			7 769
	Intérêts et charges assimilées (3)		114 524	101 221
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières			114 524	108 990
RESULTAT FINANCIER			673 234	(51 722)
RESULTAT COURANT avant impôts			376 884	97 110
	Produits exceptionnels		8 512	165 418
	Charges exceptionnelles		350	34 934
RESULTAT EXCEPTIONNEL			8 162	130 483
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices			48 089	56 199
Total des produits			60 020 191	59 335 042
Total des charges			59 683 235	59 163 647
RESULTAT DE L'EXERCICE			336 957	171 395
(2) dont produits concernant les entités liées				
(3) dont intérêts concernant les entités liées				

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

APS NUTRITION

SARL au capital de 2 350 000 €
Siège social : 111 rue Berthe Morisot
59000 - LILLE
413 691 965 RCS LILLE METROPOLE

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE **DU 22 JUIN 2026**

L'associé unique assiste à l'Assemblée :

1 SAS VERLACENTRE NORMANDIE
CIT, BP 40014
41, avenue de l'Europe
59435 RONCQ Cedex

Ladite Société Propriétaire de 4700 parts
Ici représentée par M. Gwijde VERSELE,
Président

Soit 4700 parts

L'Assemblée réunit ainsi l'associé unique représentant 4700 parts.

M. Lassane NANA, représentant la société AEQUITAS AUDIT, Commissaire aux Comptes, est présent à l'Assemblée.

La séance est présidée par M. Gwijde VERSELE, gérant non-associé de la société.
M. Frank INGELAERE est désigné comme secrétaire.

L'Assemblée peut donc délibérer valablement sur son ordre du jour qui est le suivant :

- Rapport du Gérant sur la marche de la Société pendant l'exercice clos le 31 décembre 2025 ;
- Rapport sur les comptes annuels du Commissaire aux Comptes ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ;
- Approbation des comptes ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation du rapport spécial du Commissaire aux comptes ;
- Quitus au Gérant et au Commissaire aux comptes ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Gérant déclare que les documents visés à l'article R223-18 du Code du Commerce ont été communiqués à l'associé unique quinze jours avant la date de la réunion.

Il rappelle en outre que l'inventaire a été tenu à la disposition de l'associé unique au siège social pendant les quinze jours qui ont précédé la réunion.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Puis, le Gérant donne lecture du rapport de la Gérance sur les opérations de l'exercice.

Enfin, le Gérant déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées.

Puis, personne ne demandant plus la parole, les résolutions sont mises aux voix.

APS NUTRITION

SARL au capital de 2 350 000 €
Siège social : 111 rue Berthe Morisot
59000 - LILLE
413 691 965 RCS LILLE METROPOLE

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du gérant et des rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve, dans leur ensemble comme dans chacune des parties, les comptes de cet exercice tels qu'ils sont présentés.

L'associé unique approuve également le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

En conséquence, l'associé unique donne à la gérance et au Commissaire aux comptes quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le résultat qui est bénéficiaire de 336 957 € de la manière suivante : 336 957 € en « report à nouveau ».

Le montant du poste « report à nouveau », après affectation du résultat bénéficiaire de 2025, s'élève à – 596 545 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'associé unique reconnaît que les rapports présentés mentionnent qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10h40.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par le Gérant et par le Secrétaire.


Pour la Gérance,
Gwijde VERSELE


Le Secrétaire,
Frank INGELAERE

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	10 367	10 367		
	Fonds commercial	152 253		152 253	152 253
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	25 012	25 012		
	Installations tech., mat. et outillage indus.	19 870	19 703	167	2 804
	Autres immobilisations corporelles	576 771	383 542	193 229	194 281
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (1)				
ACTIF CIRCULANT	Participations	2 441 439	611 437	1 830 002	1 758 387
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	1 130		1 130	
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	4 487		4 487	4 245
	Total de l'actif immobilisé (III)	3 231 330	1 050 061	2 181 269	2 111 971
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises	215 074		215 074	208 365
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	6 491 283	65 255	6 426 029	6 007 299
	Autres créances	169 994		169 994	176 613
	Charges constatées d'avance	18 598		18 598	15 227
	Capital souscrit appelé, non versé				
COMPTES DE REGULARISATION	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	200 790		200 790	334 713
	Total de l'actif circulant (IV)	7 095 739	65 255	7 030 484	6 742 217
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	10 327 069	1 115 316	9 211 754	8 854 188

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 2 350 000)	2 350 000	2 350 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	RESERVES		
	Réserve légale	8 480	8 480
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(933 502)	(1 104 896)
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	336 957	171 395
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	2 439	2 966
Total des capitaux propres		1 764 374	1 427 945
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	4 052	208 976
	Emprunts et dettes financières divers (2)	1 289 713	1 236 606
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 906 417	4 808 509
	Dettes fiscales et sociales	1 090 261	1 026 746
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	156 620	145 051
Produits constatés d'avance		316	356
Total des dettes (1)		7 447 379	7 426 243
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif			
TOTAL PASSIF		9 211 754	8 854 188
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		336 956,79	171 394,64
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		7 447 379	7 426 243
(2) Dont emprunts participatifs			

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXES

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **9 211 754** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **60 020 191** euros et un total **charges** de **59 683 235** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **336 957** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les comptes annuels de l'exercice au **31/12/2025** ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable

L'exercice en cours est le premier exercice d'application du règlement de l'Autorité des normes comptables n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Ce changement de réglementation est analysé comme un changement de méthode comptable au sens du Plan comptable général.

Les principaux effets du changement concernent :

- la suppression des transferts de charges ;
- la redéfinition du résultat exceptionnel ;
- la reclassification de certains produits et charges en résultat d'exploitation.

Règles et méthodes comptables

Ce changement de méthode a été appliqué de manière prospective. Les exercices antérieurs n'ont donc pas été retraités, les informations comparatives restant présentées selon les règles précédentes.

Sur ces bases, le résultat exceptionnel de l'exercice précédent aurait été intégralement rattaché au résultat d'exploitation.

A partir des clôtures 31/12/2025

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	

Règles et méthodes comptables

Bâtiments	20 à 50 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	3 ans
Autres	

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent principalement les participations, les prêts et les autres titres immobilisés.

Règles et méthodes comptables

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition, hors frais accessoires. Lorsqu'une perte de valeur durable est constatée, une dépréciation est pratiquée pour ramener la valeur nette comptable à la valeur actuelle estimée, déterminée notamment en fonction de la situation nette de la société émettrice et de ses perspectives de rentabilité.

Les titres de participation dont le montant net s'établit à 1 830 002 euros sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés en fonction du montant de l'actif net réévalué des filiales au 31 décembre 2025.

Les prêts et dépôts sont comptabilisés pour leur valeur nominale. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur de recouvrement devient inférieure à la valeur comptable. Les avances et acomptes versés sont évalués à leur valeur nominale.

Frais de recherche et développement

NEANT

Stocks et en cours

Les stocks comprennent les matières premières, les marchandises, les produits en cours de fabrication et les produits finis.

Ils sont valorisés au coût d'acquisition ou de production, qui inclut les prix d'achat, les frais accessoires.

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation est constituée pour les stocks dont la valeur actuelle est inférieure au coût comptable, afin de refléter une perte probable de valeur durable.

Contrats à long terme et travaux en cours

Règles et méthodes comptables

NEANT

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Subventions

NEANT

Emprunts

NEANT

Autres éléments significatifs :

*Transmission universelle de patrimoine de l'ensemble des éléments d'actif et de passif à la valeur nette comptable de la société **NUTRIMAG** située au 111 rue Berthe Morisot 59 000 LILLE dans les comptes de la société **APS Nutrition**.*

Règles et méthodes comptables

La TUP est placée sous le régime de faveur mentionné à l'article 210 A du CGI.

*La déclaration de dissolution sans liquidation stipule que toutes les opérations faites depuis le 1er juillet 2025 par la société **NUTRIMAG** dissoute sont réputées tant pour ce qui concerne l'actif que pour le passif avoir été accomplies pour le compte de la société **APS NUTRITION**.*

*Transfert déficit fiscal de la société **NUTRIMAG** article 209 II du CGI sans demande d'agrément pour un montant de 199 999 euros dans les comptes de la société **APS NUTRITION**.*

Identité de la société mère consolidant les comptes

31/12/2025

DENOMINATION SOCIALE - SIEGE SOCIAL	FORME	CAPITAL	% DETENU
HELUCA NV KAPELLESTRAAT 70 B-9800 DEINZE BELGIQUE	NV	16 598 989	100,00

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
	Augmentations		Diminutions		
	Réévaluations	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvc	

INCORPORELLES	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Autres immobilisations incorporelles	162 620				162 620
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	162 620				162 620

CORPORELLES	Terrains					
	Constructions sur sol propre					
	sur sol d'autrui	25 012				25 012
	instal. agencement aménagement					
	Instal technique, matériel outillage industriels	19 870				19 870
	Instal., agencement, aménagement divers	7 630				7 630
	Matériel de transport	565 483	238 982		240 309	564 157
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	4 984				4 984
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	622 980	238 982		240 309	621 654

FINANCIERES	Participations	3 144 946			703 507	2 441 439
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés		1 130			1 130
	Prêts et autres immobilisations financières	4 245	259		17	4 487
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 149 191	1 389		703 524	2 447 057

TOTAL		3 934 792	240 371		943 832	3 231 330
-------	--	-----------	---------	--	---------	-----------

Amortissements

Règlement ANC 2022-06			Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations		Diminutions			
INCORPORELLES	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Fonds commercial							
	Autres immobilisations incorporelles			10 367			10 367	
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			10 367			10 367	
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions sur sol propre sur sold'autrui instal. agencement aménagement			25 012			25 012	
	Instal technique, matériel outillage industriels			17 066	2 637		19 703	
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			7 630			7 630	
	Matériel de transport			371 230	132 922	133 224	370 927	
	Matériel de bureau, mobilier			4 957	27		4 984	
	Emballages récupérables et divers							
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			425 895	135 586	133 224	428 257	
TOTAL				436 262	135 586	133 224	438 624	

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouv ement net des amortisse-ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencnt aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							



Filiales et participations

A. Filiales (plus de 50%)
B. Participations (10 à 50%)

31/12/2025

	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la s
			Brute	Nette	
A 1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SAS FORMERIE AGRI	1 827 564	99,99	2 439 000	1 827 563	
A 2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A 1					
A. Total des filiales	1 827 564	99,99	2 439 000	1 827 563	
B 1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B 2. Renseignements globaux pour les participations non au B 1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)	1 827 564	99,99	2 439 000	1 827 563	
A 1. Renseignements détaillés pour chaque filiale	Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dern exercice clos	Résultat du der nier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
SAS FORMERIE AGRI		126 478	72 143		
A 2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A 1					
A. Total des filiales		126 478	72 143		
B 1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B 2. Renseignements globaux pour les participations non au B 1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)		126 478	72 143		

Stocks et En-cours

	31/12/2025	Début exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Matières premières et autres approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
TOTAL I				
En-cours de production				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL II				
Produits				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL III				
Production stockée (Total II + Total III)				
Marchandises				
Marchandises	215 074	208 365	6 709	
TOTAL DES STOCKS ET EN-COURS	215 074	208 365	6 709	

Dépréciations des stocks et en-cours

	31/12/2025	Début exercice	Méthode utilisée pour le calcul de la dépréciation
Matières premières et autres approvisionnements			
Matières premières			
Autres approvisionnements			
TOTAL I			
En-cours de production			
Produits			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Autres			
TOTAL II			
Produits			
Produits intermédiaires			
Produits finis			
Produits résiduels			
Autres			
TOTAL III			
Marchandises			
Marchandises			
TOTAL DES DEPRECIATIONS			

Créances

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	4 487		4 487
	Clients douteux ou litigieux	72 809	72 809	
	Autres créances clients	6 418 474	6 418 474	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnelet comptes rattachés	20 181	20 181	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	117 212	117 212	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	15 128	15 128	
	Débiteurs divers	17 473	17 473	
	Charges constatées d'avances	18 598	18 598	
TOTAL DES CREANCES		6 684 363	6 679 875	4 487
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		638 755
Autres créances clients		638 350
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	638 350	
Autres créances		405
FOURN. AVOIRS NON PARVENUS	405	

Capital social

		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		500,00	4 700,0000	2 350 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		500,00	4 700,0000	2 350 000,00

Variations des Capitaux Propres

Règlement ANC 2022-06	Capitaux propres c clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 1	Apports avec effet rétroactif	Variations en 2 cours d'exercice	Capitaux propres c clôture 31/12/2025
Capital social	2 350 000				2 350 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	8 480				8 480
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	(1 104 896)	171 395			(933 502)
Résultat de l'exercice	171 395	(171 395)		336 957	336 957
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	2 966			(527)	2 439
TOTAL	1 427 945			336 430	1 764 374

Date de l'assemblée générale 23/06/2025
Dividendes attribués
1 dont dividende provenant du résultat n-1
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 1 427 945
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 1 427 945
2 Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice
Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 336 430

Provisions

Règlement ANC 2022-06

Début exercice		Augmentations	Diminutions		31/12/2025
			Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	PROVISIONS POUR RISQUES				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Autres				
	PROVISIONS POUR CHARGES				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				

Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	4 052	4 052		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	4 906 417	4 906 417		
	Personnelet comptes rattachés	156 939	156 939		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	190 004	190 004		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	664 507	664 507		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	78 811	78 811		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	1 289 713	1 289 713		
	Autres dettes	156 620	156 620		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	316	316		
TOTAL DES DETTES		7 447 379	7 447 379		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

[illegible]

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		498 268
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		4 052
BANQUE INT. COURUS A PAYER	4 052	
Emprunts et dettes financières divers		321
INTERET COURUS SUR GROUPE	321	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		197 363
FOURN. FACTURES NON PARVENUES	197 363	
Dettes fiscales et sociales		296 532
DETTE PROV. CONGES PAYES	99 847	
PERS. AUTRES CHARGES A PAYER	53 024	
ORG SOC CH SUR CONGES A PAYER	48 779	
ORG SOC AUTRES CHARGES A PAYER	26 000	
ETAT CHARGES FISCALES A PAYER	68 882	

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		316	316
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			316

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			18 598
Total compte 486000 Charges constatées d'avance		18 598	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			18 598

Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export	Total
Ventes de marchandises	51 241 139		51 241 139
Production vendue de biens			
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	5 157 786	2 762 016	7 919 802
TOTAL	56 398 925	2 762 016	59 160 941

Produits et Charges sur exercices antérieurs
au 31/12/2025

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieures	Produits antérieurs
Totalisation		

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01

Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

Honoraires afférents à la certification des comptes	5 300	5 080	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	5 300	5 080	100,00	100,00				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)							
--	--	--	--	--	--	--	--

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »



Produits et charges exceptionnels

	Montants	31/12/2025
Produits exceptionnels		8 512
Charges exceptionnelles		350
Résultat exceptionnel		8 162

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		376 884	46 048	330 835
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		8 162	2 041	6 122
RESULTAT COMPTABLE		385 046	48 089	336 957

(1) après retraitements fiscaux.

Accroissements et allègements
de la dette future d'impôts

		31/12/2025
ACCROISSEMENTS	Provisions règlementées	
	Autres	
	ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	
ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Contribution sociale de solidarité :	
	Autres	
	ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	

Evaluations fiscales dérogatoires

		31/12/2025
Résultat de l'exercice		336 957
Impôts sur les bénéfices		48 089
INTEGRATION FISCALE CHARGES	48 089	
Résultat avant impôts		385 046
Variation des provisions règlementées		(527)
Amortissements dérogatoires		(527)
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES AVANT IMP		384 519

Eléments concernant les entreprises liées
et les participations

	31/12/2025	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société à un lien de participation
Actif immobilisé			
Avances et acomptes sur immobilisations			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts et autres immobilisations financières			
Actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Capital souscrit appelé, non versé			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers		29 241	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits financiers			
Produits de participations			
Autres produits financiers			
Charges financières			
Charges financières		53 645	
Autres éléments			

Opérations réalisées avec les principaux actionnaires

	Nature de la relation	31/12/2025	Autres informations
Désignation de la partie liée			

Rémunérations des Dirigeants

31/12/2025

Rémunérations des membres : - des organes d'administration - des organes de direction - des organes de surveillance
--

--

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Engagements financiers

	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE		132 709	
		132 709	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		132 709	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

Opérations réalisées avec des parties liées

	Nature de la relation	31/12/2025	Autres informations
Désignation de la partie liée			

Engagements de crédit-bail

	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2025
Valeur à la signature du contrat					
Coût d'entrée de l'actif					
Dot. aux amortissements théoriques					
De l'exercice					
Cumulées					
TOTAL					
Valeur nette					
Redevances payées					
De l'exercice					
Cumulées					
TOTAL					
Redevances restant à payer					
à 1 an au plus					
entre 1 et 5 ans					
à plus de 5 ans					
TOTAL					
Prix d'achat résiduel					
à 1 an au plus					
entre 1 et 5 ans					
à plus de 5 ans					
TOTAL					

Répartition des effectifs par catégorie

		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Ouvriers			
	Employés, techniciens, agents de maîtrise		15	
	Cadres et ingénieurs		5	
	Autres catégories			
	TOTAL		20	

Autres informations

Identité de la société-mère consolidant les comptes de la société

HELUCA NV, Kapellestraat 70, B-9800 DEINZE, Belgique.

Autres informations complémentaires

Engagements donnés :

Indemnité de fin de carrière : L'engagement d'indemnités de départ à la retraite a été évalué d'après les droits acquis au 31 décembre 2025 pour le personnel présent à cette date. L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant la méthode la plus favorable entre le code du travail et la convention collective.

Rappel du code du travail :

- Indemnité due à partir de 10 ans d'ancienneté
- Si pas de disposition conventionnelle plus favorable
- L'indemnité est égale à :
 - 1/2 de salaire après 10 ans d'ancienneté
 - 1 mois de salaire après 15 ans d'ancienneté
 - 1 mois et demi de salaire après 20 ans d'ancienneté
 - 2 mois de salaire après 30 ans d'ancienneté

Rappel du calcul selon la convention collective : MEUNERIE (1930)

Ouvriers et employés	
1/10 de mois par année jusqu'à 10 ans	
2/10 de mois par année pour la tranche excédant 10 ans	
AM et techniciens	
1/10 de mois par année jusqu'à 10 ans	
2/10 de mois par année pour la tranche excédant 10 ans	
Ingénieurs et cadres	
1 à 5 ans	1/10 de mois par année de présence
6 à 10 ans	1 mois de traitement
11 à 15 ans	2 mois de traitement
A partir de 6 ans	1 mois de traitement + 2/10 de mois par année de présence à compter de la 1 ^e année

Base de calcul pour tous les salariés, en fonction du plus favorable :
-1/12 de la rémunération des 12 derniers mois précédant le départ en retraite
-1/3 de la rémunération des 3 derniers mois précédant le départ en retraite

Cet engagement s'élève au 31 décembre 2025 à 132 709 Euros.

Identité de la société-mère tête de groupe

la société est intégré fiscalement.
société mère :
VERLACENTRE NORMANDIE
41 avenue de l'europe
59223 RONCQ

Autres éléments significatifs de l'exercice

Autres informations

Reprise de dépréciation des titres de la SAS NUTRIMAG : 702 980 euros.

Sortie Titres NUTRIMAG TUP : 702 980 euros.

Changement de méthode de présentation des comptes annuels : néant

Changement de méthode d'évaluation : La méthode d'évaluation des actifs par composants n'a pas été appliquée cette année, les données comptables de l'entreprise étant inférieures aux seuils fixés par le comité d'urgence du CRC et l'incidence des retraitements éventuels ayant été jugée non significative

Filiales et participations : confer 2059 G

Dérogations aux prescriptions comptables : néant



APS NUTRITION

Société à Responsabilité Limitée à Associée Unique au capital de 2 350 000 €

R.C.S. LILLE METROPOLE 413 691 965

Siège Social :

111 rue Berthe Morisot

59000 LILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025



Associés

Justine COUSIN
Vianney DECLEMY
Arnaud DHAUSSY
Hervé JOORIS
Valérie LECOEUVERE
Nicolas LECOMTE
Grégoire MONFORT
Lassane NANA

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Associée Unique de la Société à Responsabilité Limitée APS NUTRITION,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Société à Responsabilité Limitée APS NUTRITION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Page 1 sur 3

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels :

- dans la note « Changement de méthode comptable » relative aux incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 et décrivant les impacts dans les comptes au 31 décembre 2025 ;
- dans la note « Autres éléments significatifs de l'exercice » concernant la Transmission Universelle de Patrimoine de la société NUTRIMAG dans les comptes de la société APS NUTRITION au 1^{er} juillet 2025.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note de l'annexe "Immobilisations financières" expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation et la dépréciation des titres de participation.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Gérant et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associée Unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Wasquehal, le 19 juin 2026

Pour AEQUITAS AUDIT



Lassane NANA
Commissaire aux comptes



COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

SARL APS NUTRITION

111 RUE BERTHE MORISOT
59800 LILLE

Siret : 41369196500029

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPTES SYNTHETIQUES

Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	10 367	10 367		
	Fonds commercial	152 253		152 253	152 253
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions	25 012	25 012		
	Installations tech., mat. et outillage indus.	19 870	19 703	167	2 804
	Autres immobilisations corporelles	576 771	383 542	193 229	194 281
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations financières (1)				
	Participations	2 441 439	611 437	1 830 002	1 758 387
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	1 130		1 130	
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	4 487		4 487	4 245
Total de l'actif immobilisé (III)		3 231 330	1 050 061	2 181 269	2 111 971
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises	215 074		215 074	208 365
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	6 491 283	65 255	6 426 029	6 007 299
	Autres créances	169 994		169 994	176 613
	Charges constatées d'avance	18 598		18 598	15 227
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Actions propres				
	Autres titres				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus Disponibilités	200 790		200 790	334 713
Total de l'actif circulant (IV)		7 095 739	65 255	7 030 484	6 742 217
TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)		10 327 069	1 115 316	9 211 754	8 854 188

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

(2) dont créances à moins d'un an

6 679 875

6 275 498

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
Capitaux Propres	Capital (dont versé 2 350 000)	2 350 000	2 350 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	8 480	8 480
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(933 502)	(1 104 896)
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	336 957	171 395
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	2 439	2 966
	Total des capitaux propres (I)	1 764 374	1 427 945
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total des autres fonds propres (II)		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (III)		
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	4 052	208 976
	Emprunts et dettes financières divers (2)	1 289 713	1 236 606
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 906 417	4 808 509
	Dettes fiscales et sociales	1 090 261	1 026 746
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	156 620	145 051
	Produits constatés d'avance	316	356
	Total des dettes⁽¹⁾ (IV)	7 447 379	7 426 243
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)	9 211 754	8 854 188
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		7 447 379	7 426 243
(2) Dont emprunts participatifs			



Compte de Résultat1/2

Règlement ANC 2022-06				31/12/2025	31/12/2024
		France	Exportations et livraisons intra communautaires	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	51 241 139		51 241 139	51 067 536
	Production vendue	5 157 786	2 762 016	7 919 802	4 017 658
	Montant net du chiffre d'affaires	56 398 925	2 762 016	59 160 941	55 085 194
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions				
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			12 304	4 027 022
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			48 300	
	Autres produits			2 376	140
	Total des produits d'exploitation			59 223 921	59 112 356
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises			51 002 703	50 856 770
	Variation de stocks			(6 709)	(2 303)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements			584 478	537 973
	Variation de stocks				
	Autres achats et charges externes (1)			5 379 463	5 619 351
	Impôts, taxes et versements assimilés			117 645	108 377
	Salaires			1 055 501	1 151 732
	Cotisations sociales			488 235	473 561
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations :				
	Sur immobilisations : dotations aux amortissements			135 586	110 221
	Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
	Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			104	15 886
	Dotations aux provisions				
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			755 794	
	Autres charges			7 472	91 957
Total des charges d'exploitation				59 520 272	58 963 524
RESULTAT D'EXPLOITATION				(296 350)	148 832
(1) Y compris :					
- Redevances de crédit-bail mobilier					
- Redevances de crédit-bail immobilier					



Compte de Résultat

2/2

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION		(296 350)	148 832
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participation (2)		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (2)		
	Autres intérêts et produits assimilés (2)	12 636	1 168
	Reprises sur dépréciations et provisions	775 122	56 100
	Différences positives de change		
	Produits des cessions d'immobilisations financières		
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers		787 758	57 268
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		7 769
	Intérêts et charges assimilées (3)	114 524	101 221
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières		114 524	108 990
RESULTAT FINANCIER		673 234	(51 722)
RESULTAT COURANT avant impôts		376 884	97 110
	Produits exceptionnels	8 512	165 418
	Charges exceptionnelles	350	34 934
RESULTAT EXCEPTIONNEL		8 162	130 483
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices		48 089	56 199
Total des produits		60 020 191	59 335 042
Total des charges		59 683 235	59 163 647
BENEFICE OU PERTE		336 957	171 395
(2) dont produits concernant les entités liées			
(3) dont intérêts concernant les entités liées			



COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

ANNEXES

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **9 211 754** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **60 020 191** euros et un total **charges** de **59 683 235** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **336 957** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

Les comptes annuels de l'exercice au **31/12/2025** ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable

L'exercice en cours est le premier exercice d'application du règlement de l'Autorité des normes comptables n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers.

Ce changement de réglementation est analysé comme un changement de méthode comptable au sens du Plan comptable général.

Les principaux effets du changement concernent :

- la suppression des transferts de charges ;
- la redéfinition du résultat exceptionnel ;
- la reclassification de certains produits et charges en résultat d'exploitation.

Règles et méthodes comptables

Ce changement de méthode a été appliqué de manière prospective. Les exercices antérieurs n'ont donc pas été retraités, les informations comparatives restant présentées selon les règles précédentes.

Sur ces bases, le résultat exceptionnel de l'exercice précédent aurait été intégralement rattaché au résultat d'exploitation.

A partir des clôtures 31/12/2025

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	

Règles et méthodes comptables

Bâtiments	20 à 50 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	3 ans
Autres	

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent principalement les participations, les prêts et les autres titres immobilisés.

Règles et méthodes comptables

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition, hors frais accessoires. Lorsqu'une perte de valeur durable est constatée, une dépréciation est pratiquée pour ramener la valeur nette comptable à la valeur actuelle estimée, déterminée notamment en fonction de la situation nette de la société émettrice et de ses perspectives de rentabilité.

Les titres de participation dont le montant net s'établit à 1 830 002 euros sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés en fonction du montant de l'actif net réévalué des filiales au 31 décembre 2025.

Les prêts et dépôts sont comptabilisés pour leur valeur nominale. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur de recouvrement devient inférieure à la valeur comptable. Les avances et acomptes versés sont évalués à leur valeur nominale.

Frais de recherche et développement

NEANT

Stocks et en cours

Les stocks comprennent les matières premières, les marchandises, les produits en cours de fabrication et les produits finis.

Ils sont valorisés au coût d'acquisition ou de production, qui inclut les prix d'achat, les frais accessoires.

Les stocks de matières premières et de marchandises sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation est constituée pour les stocks dont la valeur actuelle est inférieure au coût comptable, afin de refléter une perte probable de valeur durable.

Contrats à long terme et travaux en cours

Règles et méthodes comptables

NEANT

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Subventions

NEANT

Emprunts

NEANT

Autres éléments significatifs :

*Transmission universelle de patrimoine de l'ensemble des éléments d'actif et de passif à la valeur nette comptable de la société **NUTRIMAG** située au 111 rue Berthe Morisot 59 000 LILLE dans les comptes de la société **APS Nutrition**.*

Règles et méthodes comptables

La TUP est placée sous le régime de faveur mentionné à l'article 210 A du CGI.

*La déclaration de dissolution sans liquidation stipule que toutes les opérations faites depuis le 1er juillet 2025 par la société **NUTRIMAG** dissoute sont réputées tant pour ce qui concerne l'actif que pour le passif avoir été accomplies pour le compte de la société **APS NUTRITION**.*

*Transfert déficit fiscal de la société **NUTRIMAG** article 209 II du CGI sans demande d'agrément pour un montant de 199 999 euros dans les comptes de la société **APS NUTRITION**.*

Identité de la société mère consolidant les comptes

31/12/2025

DENOMINATION SOCIALE - SIEGE SOCIAL	FORME	CAPITAL	% DETENU
HELUCA NV KAPELLESTRAAT 70 B-9800 DEINZE BELGIQUE	NV	16 598 989	100,00

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, appor et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvc	
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	162 620					162 620
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	162 620					162 620
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui	25 012					25 012
	instal. agenc. aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	19 870					19 870
	Instal., agencement, aménagement divers	7 630					7 630
	Matériel de transport	565 483		238 982		240 309	564 157
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	4 984					4 984
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	622 980		238 982		240 309	621 654	
FINANCIERES	Participations	3 144 946				703 507	2 441 439
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés			1 130			1 130
	Prêts et autres immobilisations financières	4 245		259		17	4 487
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 149 191		1 389		703 524	2 447 057
TOTAL		3 934 792		240 371		943 832	3 231 330

Amortissements

Règlement ANC 2022-06							
	Durée ou taux	Mode d'ams	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025	
				Dotations	Diminutions		
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles		10 367				10 367
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			10 367				10 367
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement		25 012				25 012
	Instal technique, matériel outillage industriels		17 066	2 637			19 703
	Autres Instal, agencement, aménagement divers		7 630				7 630
	Matériel de transport		371 230	132 922	133 224		370 927
	Matériel de bureau, mobilier		4 957	27			4 984
	Emballages récupérables et divers						
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			425 895	135 586	133 224		428 257
TOTAL			436 262	135 586	133 224		438 624

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires							
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et aut	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							



Filiales et participations

1/1

A. Filiales (plus de 50%)
B. Participations (10 à 50%)

31/12/2025

	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la s
			Brute	Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SAS FORMERIE AGRI	1 827 564	99,99	2 439 000	1 827 563	
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales	1 827 564	99,99	2 439 000	1 827 563	
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)	1 827 564	99,99	2 439 000	1 827 563	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale	Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dern exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
SAS FORMERIE AGRI		126 478	72 143		
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales		126 478	72 143		
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations					
C. Total des filiales et des participations (A + B)		126 478	72 143		

Stocks et En-cours

	31/12/2025	Début exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Matières premières et autres approvisionnements				
Matières premières				
Autres approvisionnements				
TOTAL I				
En-cours de production				
Produits				
Travaux				
Etudes				
Prestations de services				
Autres				
TOTAL II				
Produits				
Produits intermédiaires				
Produits finis				
Produits résiduels				
Autres				
TOTAL III				
Production stockée (Total II + Total III)				
Marchandises				
Marchandises	215 074	208 365	6 709	
TOTAL DES STOCKS ET EN-COURS	215 074	208 365	6 709	

Dépréciations des stocks et en-cours

	31/12/2025	Début exercice	Méthode utilisée pour le calcul de la dépréciation
Matières premières et autres approvisionnements			
Matières premières			
Autres approvisionnements			
TOTAL I			
En-cours de production			
Produits			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Autres			
TOTAL II			
Produits			
Produits intermédiaires			
Produits finis			
Produits résiduels			
Autres			
TOTAL III			
Marchandises			
Marchandises			
TOTAL DES DEPRECIATIONS			

Créances

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	4 487		4 487
	Clients douteux ou litigieux	72 809	72 809	
	Autres créances clients	6 418 474	6 418 474	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	20 181	20 181	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	117 212	117 212	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	15 128	15 128	
	Débiteurs divers	17 473	17 473	
	Charges constatées d'avances	18 598	18 598	
TOTAL DES CREANCES		6 684 363	6 679 875	4 487
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

Produits à recevoir

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		638 755
Autres créances clients CLIENTS FACTURES A ETABLIR	638 350	638 350
Autres créances FOURN. AVOIRS NON PARVENUS	405	405

Capital social

		31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		500,00	4 700,0000	2 350 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		500,00	4 700,0000	2 350 000,00

Variations des Capitaux Propres

Règlement ANC 2022-06

	Capitaux propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2025
Capital social	2 350 000				2 350 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	8 480				8 480
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	(1 104 896)	171 395			(933 502)
Résultat de l'exercice	171 395	(171 395)		336 957	336 957
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	2 966			(527)	2 439
TOTAL	1 427 945			336 430	1 764 374

Date de l'assemblée générale 23/06/2025

Dividendes attribués

¹dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 1 427 945

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 1 427 945

²Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 336 430

Provisions

Règlement ANC 2022-06

Règlement ANC 2022-06		Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2025
				Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	PROVISIONS POUR RISQUES					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres						
PROVISIONS POUR CHARGES						
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES						

Dettes

Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	4 052	4 052		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	4 906 417	4 906 417		
	Personnel et comptes rattachés	156 939	156 939		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	190 004	190 004		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	664 507	664 507		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	78 811	78 811		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	1 289 713	1 289 713		
	Autres dettes	156 620	156 620		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	316	316		
TOTAL DES DETTES		7 447 379	7 447 379		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/12/2025
		TOTAL		

Charges à payer

Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		498 268
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		4 052
BANQUE INT. COURUS A PAYER	4 052	
Emprunts et dettes financières divers		321
INTERET COURUS SUR GROUPE	321	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		197 363
FOURN. FACTURES NON PARVENUES	197 363	
Dettes fiscales et sociales		296 532
DETTE PROV. CONGES PAYES	99 847	
PERS. AUTRES CHARGES A PAYER	53 024	
ORG SOC CH SUR CONGES A PAYER	48 779	
ORG SOC AUTRES CHARGES A PAYER	26 000	
ETAT CHARGES FISCALES A PAYER	68 882	

Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION		316	316
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			316

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			18 598
Total compte 486000 Charges constatées d'avance		18 598	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			18 598

Ventilation du chiffre d'affaires

	France	Export	Total
Ventes de marchandises	51 241 139		51 241 139
Production vendue de biens			
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	5 157 786	2 762 016	7 919 802
TOTAL	56 398 925	2 762 016	59 160 941

Produits et Charges sur exercices antérieurs
au 31/12/2025

Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Charges antérieures	Produits antérieurs
Totalisation		

Honoraire des Commissaires aux Comptes

Règlement ANC 2025-01

Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%

Honoraire des commissaires aux comptes certifiant les comptes

Honoraire afférent à la certification des comptes	5 300	5 080	100,00	100,00				
Honoraire afférent à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraire afférent aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	5 300	5 080	100,00	100,00				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraire des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité

Honoraire des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)								
---	--	--	--	--	--	--	--	--

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

Produits et charges exceptionnels

	Montants	31/12/2025
Produits exceptionnels		8 512
Charges exceptionnelles		350
Résultat exceptionnel		8 162

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Règlement ANC 2022-06

	31/12/2025	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT		376 884	46 048	330 835
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)		8 162	2 041	6 122
RESULTAT COMPTABLE		385 046	48 089	336 957

(1) après retraitements fiscaux.

Accroissements et allègements
de la dette future d'impôts

		31/12/2025
ACCROISSEMENTS	Provisions règlementées	
	Autres	
	ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	
ALLEGEMENTS	Provisions non déductibles l'année de comptabilisation	
	Contribution sociale de solidarité :	
	Autres	
	ALLEGEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOTS	

Evaluations fiscales dérogatoires

		31/12/2025
Résultat de l'exercice		336 957
Impôts sur les bénéfices		48 089
INTEGRATION FISCALE CHARGES	48 089	
Résultat avant impôts		385 046
Variation des provisions réglementées		(527)
Amortissements dérogatoires		(527)
RESULTAT HORS EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES AVANT IMP		384 519

Éléments concernant les entreprises liées et les participations

	31/12/2025	Entreprises liées	Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Actif immobilisé			
Avances et acomptes sur immobilisations			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts et autres immobilisations financières			
Actif circulant			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Capital souscrit appelé, non versé			
Dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers		29 241	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits financiers			
Produits de participations			
Autres produits financiers			
Charges financières			
Charges financières		53 645	
Autres éléments			

Opérations réalisées avec les principaux actionnaires

	Nature de la relation	31/12/2025	Autres informations
Désignation de la partie liée			

Rémunérations des Dirigeants

31/12/2025

Rémunérations des membres :

- des organes d'administration
- des organes de direction
- des organes de surveillance

En application du principe du respect du droit des personnes, cette information n'est pas toujours servie, car elle aurait pour effet indirect de fournir des renseignements à caractère individuel.

Engagements financiers

	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements en pensions, retraite et assimilés ENGAGEMENTS EN MATIERE DE RETRAITE		132 709	
		132 709	
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		132 709	
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées			

Opérations réalisées avec des parties liées

	Nature de la relation	31/12/2025	Autres informations
Désignation de la partie liée			

Engagements de crédit-bail

	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2025
Valeur à la signature du contrat					
Coût d'entrée de l'actif					
Dot. aux amortissements théoriques					
De l'exercice					
Cumulées					
TOTAL					
Valeur nette					
Redevances payées					
De l'exercice					
Cumulées					
TOTAL					
Redevances restant à payer					
à 1 an au plus					
entre 1 et 5 ans					
à plus de 5 ans					
TOTAL					
Prix d'achat résiduel					
à 1 an au plus					
entre 1 et 5 ans					
à plus de 5 ans					
TOTAL					

Répartition des effectifs par catégorie

		31/12/2025	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Ouvriers			
	Employés, techniciens, agents de maîtrise		15	
	Cadres et ingénieurs		5	
	Autres catégories			
	TOTAL		20	

Autres informations

Identité de la société-mère consolidant les comptes de la société

HELUCA NV, Kapellestraat 70, B-9800 DEINZE, Belgique.

Autres informations complémentaires

Engagements donnés :

Indemnité de fin de carrière : L'engagement d'indemnités de départ à la retraite a été évalué d'après les droits acquis au 31 décembre 2025 pour le personnel présent à cette date. L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant la méthode la plus favorable entre le code du travail et la convention collective.

Rappel du code du travail :

- Indemnité due à partir de 10 ans d'ancienneté
- Si pas de disposition conventionnelle plus favorable
- L'indemnité est égale à :
 - 1/2 de salaire après 10 ans d'ancienneté
 - 1 mois de salaire après 15 ans d'ancienneté
 - 1 mois et demi de salaire après 20 ans d'ancienneté
 - 2 mois de salaire après 30 ans d'ancienneté

Rappel du calcul selon la convention collective : MEUNERIE (1930)

Ouvriers et employés	
1/10 de mois par année jusqu'à 10 ans	
2/10 de mois par année pour la tranche excédant 10 ans	
AM et techniciens	
1/10 de mois par année jusqu'à 10 ans	
2/10 de mois par année pour la tranche excédant 10 ans	
Ingénieurs et cadres	
1 à 5 ans	1/10 de mois par année de présence
6 à 10 ans	1 mois de traitement
11 à 15 ans	2 mois de traitement
A partir de 6 ans	1 mois de traitement + 2/10 de mois par année de présence à compter de la 1 ^{re} année

Base de calcul pour tous les salariés, en fonction du plus favorable :

- 1/12 de la rémunération des 12 derniers mois précédant le départ en retraite
- 1/3 de la rémunération des 3 derniers mois précédant le départ en retraite

Cet engagement s'élève au 31 décembre 2025 à 132 709 Euros.

Identité de la société-mère tête de groupe

la société est intégrée fiscalement.

société mère :

VERLACENTRE NORMANDIE

41 avenue de l'europe

59223 RONCQ

Autres éléments significatifs de l'exercice

Autres informations

Reprise de dépréciation des titres de la SAS NUTRIMAG : 702 980 euros.

Sortie Titres NUTRIMAG TUP : 702 980 euros.

Changement de méthode de présentation des comptes annuels : néant

Changement de méthode d'évaluation : La méthode d'évaluation des actifs par composants n'a pas été appliquée cette année, les données comptables de l'entreprise étant inférieures aux seuils fixés par le comité d'urgence du CRC et l'incidence des retraitements éventuels ayant été jugée non significative

Filiales et participations : confer 2059 G

Dérogations aux prescriptions comptables : néant

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2025**

A l'associé unique,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

Nous reprenons ci-après successivement les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers qui vous sont présentés ont été établis conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Nous avons réalisé au cours de cet exercice un chiffre d'affaires de 59 160 941 €, soit une progression de 7.4 % comparé à 2024 dont le chiffre d'affaires s'élevait à 55 085 194 €.

Le résultat d'exploitation est passé de 148 832 € en 2024 à – 296 350 € en 2025. Cette baisse importante de 445 k€ s'explique notamment par la cession des titres Nutrimag-s pour 703 k€ (conséquence de la TUP avec APS Nutrition le 22/12/2025) et la baisse des charges externes pour 239 k€.

Ce résultat comprend également les chiffres du Moulin de Foigny (MDF) qui a fait l'objet d'une Transmission Universelle de Patrimoine (TUP) avec la société APS Nutrition au 31/12/2024, le résultat d'exploitation de MDF se montant à -8 878 €, contre – 14 302 € pour 2024. Le déficit d'exploitation de Nutrimag-s, pour la période du 01/07/25 au 22/12/25, intégré dans les comptes d'APS, est de 2 367,46 €

Le résultat financier est passé de – 51 722 € en 2024 à 673 234 € en 2025. Il inclut notamment des reprises de provision sur titres Nutrimag-s pour 702 980 € (annulation en conséquence de la TUP avec la société APS Nutrition le 22/12/2025) et sur titres Formerie Agri pour 72 142 € (résultat bénéficiaire en 2025), ainsi que des charges d'intérêts pour 114 524 €.

Le résultat financier du Moulin de Foigny, compris dans les chiffres de 2025, est négligeable.

Le résultat de Nutrimag-s se monte à 11 731 € dont 12 000 € d'abandon de créance de Verlacor.

APS NUTRITION

SARL au capital de 2 350 000 €
Siège social : 111 rue Berthe Morisot
59000 - LILLE
413 691 965 RCS LILLE METROPOLE

Nous avons pratiqué 135 586 € d'amortissements, dont 2 664 k€ concernent le Moulin de Foigny.

Le résultat exceptionnel, positif, s'élève à 8 162 €, contre 130 483 € en 2024. Cette variation s'explique par la nouvelle méthode de traitement comptable des cessions d'immobilisations à partir de 2025 (qui figurent maintenant dans le résultat d'exploitation) : en 2024, 133 k€ de résultat concerne les cessions d'immobilisations.

Le résultat de MDF s'élève à 7 985 € et concerne la régularisation provision honoraire CAC 2024 et la régularisation amortissement Kangoo.

Le résultat net est de nouveau bénéficiaire cette année. Il s'élève à 336 957 € contre 171 395 € en 2024. Le bénéfice du Moulin de Foigny dégage une légère perte de 845 € et celui de Nutrimag-s, intégré dans les comptes d'APS pour la période du 01/07/25 au 22/12/25, se monte à 9 363.54 €.

Conformément aux articles L 441-6-1 et D 441-4 du Code de Commerce, nous vous informons qu'à la date de clôture le solde des dettes fournisseurs (tous établissements confondus) s'élève à 4 691 986.34 € à fin 2025 et se décompose par date d'échéance comme suit :

Au 31/12/2025

Echéance à 30 jours :	4 483 508.65 €
Echéance de 30 à 60 jours :	224 734.86 €
Echéance au-delà de 180 j :	-16 257.17€

Concernant l'établissement secondaire Moulin de Foigny, le solde des dettes fournisseurs s'élève à 27 637.27 € à fin 2025 et se décompose par date d'échéance comme suit :

Au 31/12/2024

Echéance à 30 jours :	26 528.02 €
Echéance de 30 à 60 jours :	18.89 €
Echéance de 60 à 90 jours :	-339.86 €
Echéance au-delà de 180 j :	0.00 €

Au 31/12/2025

Echéance à 30 jours :	23 383.42 €
Echéance de 30 à 60 jours :	5 365.45 €
Echéance de 60 à 90 jours :	0.00 €
Echéance au-delà de 180 j :	-1 111.60 €

APS NUTRITION
SARL au capital de 2 350 000 €
Siège social : 111 rue Berthe Morisot
59000 - LILLE
413 691 965 RCS LILLE METROPOLE

FACTURES RECUES NON REGLÉES AU 31/12/2025 DONT LE TERME EST ÉCHU
FOURNISSEURS MDF

	RETARDS					Total (1 jour et plus)
	0 jours	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	> 91 jours	
	31/12/2025	30/12/2025 → 01/01/2025	30/11/2025 → 01/11/2025	31/10/2025 → 01/10/2025	> 30/09/2025	
Tranches de retard de paiement						
Nombre de factures concernées	2	2	2	0	1	5
Montant total des factures concernées TTC	912,57 €	4 442,53 €	-240,28 €	0,00 €	91,37 €	4 293,62 €

FACTURES EMISES NON REGLEES AU 31/12/2025
MOULIN DE FOIGNY RECAPITULATIF 2025

CLIENTS	A VENIR	RETARDS				
		0 jours	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	< 91 jours
		31/12/2025	30/12/2025 → 01/12/2025	30/11/2025 → 01/11/2025	31/10/2025 → 01/10/2025	> 30/09/2025
		1	2	3	4	5
COMPTES CONSOLIDES						
Nombre de factures	0	0	0	0	0	0
Montant	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
COMPTES DOUTEUX						
Nombre de factures	0	0	0	0	1	98
Montant	0	0,00 €	0,00 €	0,00 €	-18,43 €	71 622,67 €
COMPTES MAGASIN						
Nombre de factures	22	4	14	11	7	11
Montant	4748,57	974,05 €	3 216,10 €	1 057,89 €	2 199,62 €	1 218,82 €
TOTAL						
Nombre de factures	22	4	14	11	8	109
Montant	4 748,57 €	974,05 €	3 216,10 €	1 057,89 €	2 181,19 €	72 841,49 €

SOLDE

AU 31/12/2025

0,00 €

71 604,24 €

13 415,05 €

85 019,29 €

APS NUTRITION
SARL au capital de 2 350 000 €
Siège social : 111 rue Berthe Morisot
59000 - LILLE
413 691 965 RCS LILLE METROPOLE

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Notre objectif vise à maintenir et à développer nos parts de marché des filières Sport & Hobby et Cavalor. Le renforcement de notre équipe commerciale reste d'actualité.

ELEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant.

ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Nous n'avons rien à signaler à ce titre.

ACTIVITE DES FILIALES AU COURS DE L'EXERCICE ET PARTICIPATIONS

Formerie Agri SAS (détenue à 99,99% par APS Nutrition) :

La société ne vend plus de marchandises depuis 2022, conséquence de la cession du fonds de commerce du 01/04/2021 au groupe NORIAP (sociétés Néo Négoce et SICAP).

La seule activité sur 2025 concerne la refacturation de frais de personnel (salaires et charges Isabelle Holleville) à Moulin de Foigny, établissement secondaire de la société APS Nutrition pour un montant de 36 900 euros et une facture de commissions à Versele Laga liée à l'activité céréales pour un montant de 89 343 euros (contre 51 467 € en 2024).

Le résultat d'exploitation est passé de + 9 624 € en 2024 à + 48 899 € en 2025.

Le résultat financier est passé de + 47 088 € en 2024 à + 23 918 € en 2025, en raison d'une baisse de taux de la rémunération des intérêts de placement de trésorerie chez VERLACOR et une baisse du taux d'intérêts payés sur avance Verlacentre Normandie.

Le résultat exceptionnel reste légèrement négatif (-75 €).

Le résultat net dégagé est bénéficiaire à hauteur de 72 143 €.

APS NUTRITION
SARL au capital de 2 350 000 €
Siège social : 111 rue Berthe Morisot
59000 - LILLE
413 691 965 RCS LILLE METROPOLE

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DES FILIALES

Formerie Agri SAS :

Depuis le 01/04/2021, date de la cession des fonds de commerce et transfert des créances clients à Néo Négocce, l'activité est purement administrative. Depuis le 01/04/2022, la société compte seulement 1 salariée, chargée de la tenue administrative, comptable et fiscale du site Moulin de Foigny, établissement secondaire d'APS Nutrition (refacturation à 95 %).

Depuis 2025 son activité céréales a été relancée, Formerie Agri servant d'intermédiaire à Versele Laga pour l'achat de matières premières en France (blé, orge, maïs...) auprès de céréaliers français.

RESOLUTIONS

Au cours de cette assemblée vous aurez à

- Approuver les comptes ;
- Affecter le résultat de l'exercice ;
- Donner, s'il y a lieu, quitus à votre Gérant ;
- Approuver le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées ;
- Donner, s'il y a lieu, quitus au Commissaire aux comptes ;
- Donner pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater déduction faite de toutes charges et de tout amortissement, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 336 957 €, que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante : 336 957 € en report à nouveau.

RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUÉS

Néant

APS NUTRITION
SARL au capital de 2 350 000 €
Siège social : 111 rue Berthe Morisot
59000 - LILLE
413 691 965 RCS LILLE METROPOLE

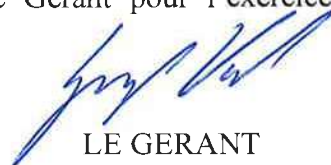
DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du CGI, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal - au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code - pour 53 906 €.

CONCLUSIONS

Nous espérons que les résolutions qui vous sont présentées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre Gérant pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Le 29 avril 2026


LE GERANT
Gwijde VERSELE

APS NUTRITION
SARL au capital de 2 350 000 €
Siège social : 111 rue Berthe Morisot
59000 - LILLE
413 691 965 RCS LILLE METROPOLE

TEXTE DES RESOLUTIONS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 22 JUIN 2026

PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du gérant et des rapports du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, approuve, dans leur ensemble comme dans chacune des parties, les comptes de cet exercice tels qu'ils sont présentés.

L'associé unique approuve également le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions règlementées.

En conséquence, l'associé unique donne au Gérant et au Commissaire aux comptes quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide d'affecter le résultat qui est bénéficiaire de 336 957 € de la manière suivante : 336 957 € en « report à nouveau ».

Le montant du poste « report à nouveau », après affectation du résultat bénéficiaire de 2025, s'élève à – 596 545 €.

L'associé unique reconnaît en outre que les rapports présentés mentionnent qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités légales.


Le Gérant
Gwijde VERSELE